



Avis de Course

Régate ONEFLY

11 – 12 - 13 Novembre 20212

CVMartigues

Autorité Organisatrice CVM

Grade 5A

1 REGLES

L'épreuve est régie par

1.1 - Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile et leurs Annexes.

1.2 - Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,

1.3 En cas de conflit entre les textes français et anglais, le texte français prévaudra.

1.4 Le port d'une brassière de sécurité sera obligatoire pour l'ensemble des participants (concurrents) et ce pendant toute la durée de l'épreuve.

2 PUBLICITE

En application de la Régulation du World Sailing (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter de la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

La régata est ouverte :

3.1.2 à la Classe ONEFLY

10 bateaux minimum doivent être inscrits pour la régata ait lieu.

3.2 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis à : **CVMartigues – BP 40064 – 13692 MARTIGUES CEDEX** avant le 8 Novembre 2022.

⇒ Par voie postale, le cachet de la poste faisant foi,

⇒ Ou par inscription et paiement en ligne pour la même date :

Inscription Regate ONEFLY

CERCLE DE VOILE DE MARTIGUES - BP 40 064 - 13692 MARTIGUES CEDEX

Tél. 04 42 80 12 94 - club@cvmartigues.net

SIREN : 3011009620028

Région APE 9312 Z



3.2.1

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription, :

- leur licence club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition.
- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « Pratique » accompagnée d'un certificat de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour tout membre mineur.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- le certificat de jauge ou de conformité,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
- un certificat de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4.CLASSIFICATION

La classification se fera en temps réel par catégorie de bateau

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants : Par bateau : **80 €**

6 PROGRAMME

Date	Briefing compétiteurs	1 ^{er} signal d'avertissement	Classe
Vendredi 11 novembre	10h00-12h00	Confirmation inscription	Onefly
Vendredi 11 novembre	13h30	15h00	Onefly
Samedi 12 novembre	10h30	12h	Onefly
Dimanche 13 novembre	10h30	12h	Onefly

CERCLE DE VOILE DE MARTIGUES - BP 40 064 - 13692 MARTIGUES CEDEX

Tél. 04 42 80 12 94 - club@cvmartigues.net

7 JAUGE

Sans Objet

9 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes seront mises en ligne sur le site <http://www.cvmartigues.net/pages/> au plus tard le 28 Octobre 2022, et au tableau officiel à la confirmation des instructions le 11 Novembre 2022.

10 LIEU

Etang de Berre

11 PARCOURS

Les parcours seront construits

L'emplacement de la Zone de course est décrit en annexe : Zone de Course

12 SYSTEME DE PENALITE

Pour les ONEFLY la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

13 CLASSEMENT

13.1 2 courses devront être validée pour valider la compétition.

13.2 (a) Quand au moins 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores dans toutes les courses.

(b) Quand 4 à 12 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

14 COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit émettre ni recevoir de données vocales ou de donnée qui ne sont pas disponible pour tous les bateaux.

15. PRIX

Des prix seront remis à la discrétion de l'Organisateur.

16 DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

17. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 2 millions d'Euros.

CERCLE DE VOILE DE MARTIGUES - BP 40 064 - 13692 MARTIGUES CEDEX

Tél. 04 42 80 12 94 - club@cvmartigues.net

SIREN : 3011009620028

Région APE 9312 Z

18 INFORMATION COMPLEMENTAIRES

CVMARTIGUES
18 Bd Touret de vallier
13500 MARTIGUES

04 42 80 12 94
club@cvmartigues.net

CERCLE DE VOILE DE MARTIGUES - BP 40 064 - 13692 MARTIGUES CEDEX

Tél. 04 42 80 12 94 - club@cvmartigues.net

SIREN : 3011009620028

Région APE 9312 Z